

# En l'an 2000, le logement sera-t-il devenu un luxe inabordable?

Autor(en): **Monot, Pierre-Etienne**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **58 (1985)**

Heft 12

PDF erstellt am: **17.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# En l'an 2000, le logement sera-t-il devenu un luxe inabordable?

Aujourd'hui, en Suisse, 35% environ des ménages doivent dépenser pour le loyer de leur logement plus de 20% de leur revenu. Ce sont en particulier les retraités célibataires ou veufs et les jeunes ménages qui ont à pâtir de ce surcroît de charges, et les familles avec plusieurs enfants doivent souvent se contenter de logements trop exigus pour ne pas devoir payer des loyers qui excéderaient leurs ressources.

Aujourd'hui, le coût total de construction d'un logement de 3½ à 4 pièces s'élève à environ 240 000 francs: cela signifie un loyer de l'ordre de 1500 francs par mois. Or, dans notre pays, le revenu moyen des ménages se situe à 3400 francs par mois. On voit donc clairement qu'un loyer mensuel de 1500 francs dépasse largement la capacité financière des ménages de travailleurs helvétiques.

Ce sont là des chiffres que nous extrayons d'un récent rapport de l'Office fédéral du logement: ils sont plus que préoccupants, ils nous inquiètent: le logement est devenu un bien que des couches de plus en plus nombreuses de la population ne peuvent pas se payer, à moins que les pouvoirs publics — de la Confédération aux communes — n'interviennent par le moyen de subventions et d'aides diverses.

Il ne fait nul doute que cette situation est ressentie comme angoissante par de nombreux citoyens, et il faut y voir l'une des causes qui ont incité une minorité non négligeable de la population à prendre des positions irrationnelles lors des récentes élections tant genevoises que vaudoises et lausannoises, et à désigner des boucs émissaires en la personne des étrangers et des demandeurs d'asile, qui ne sont évidemment en rien responsables du coût actuel du logement.

Depuis longtemps, de nombreux domaines ont dû être pris en charge par l'Etat, parce que ne pouvant plus être assumés par les citoyens: armée, école, hôpitaux et santé publique, sécurité sociale, etc. Faudra-t-il en arriver là avec le domaine du logement de masse? Faudra-t-il bientôt soustraire la production du logement à l'économie de marché? Faudra-t-il également instaurer un contrôle strict du statut du sol à bâtir? Faudra-t-il juguler la spéculation foncière par des mesures étatiques? Nous ne voulons donner aucune réponse péremptoire, bien évidemment, mais ce sont là des questions graves que la situation actuelle du logement pose avec acuité; il importe d'y réfléchir!

Pierre-Etienne Monot

## Sommaire

Société coopérative d'habitation Genève: extraits du rapport sur l'exercice 1984-1985	3
Actualité du logement: — Ecologie et logement — Valais: pour encourager la construction de logements	11 12
Congrès et expositions: — Habitat et Jardin, à Lausanne, du 22 février au 2 mars 1986 — L'industrie suisse du meuble au Salon international du meuble à Cologne en janvier 1986 — 8 <sup>e</sup> Foire de machines pour entrepreneurs à Bâle en février 1986	14 14 15
Renseignements techniques et commerciaux	16

**Légende couverture:**  
Une vue d'ensemble  
des immeubles  
de la SCH Genève

## habitation

Revue de Suisse romande  
pour le logement,  
l'architecture, l'urbanisme,  
l'aménagement du territoire  
et la protection  
de l'environnement.

### Edition

section romande de l'Union suisse pour  
l'amélioration du logement, rue Clos-de-Bulle 8,  
1004 Lausanne.

### Bureau de la section romande

Bernard Vouga, architecte, Lausanne, président  
René Gay, Genève, vice-président  
Pierre Liniger, Lausanne, secrétaire  
Adriano Rizzetto, Lausanne, caissier

### Rédaction

Pierre-Etienne Monot, architecte EPF-L,  
enseignant à l'EAUG,  
ruelle du Lapin-Vert 1, 1005 Lausanne,  
tél. (021) 22 51 49.

### Comité de rédaction

Président: B. Vouga.  
Membres: MM. G. Barbey, R. Gay, P. Gilliland.

### Administration et publicité

Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne  
Chèques postaux 10-6622-9, tél. 021/20 41 41

### Diffusion

La revue *HABITATION* est l'organe officiel des  
sociétés coopératives d'habitation affiliées à  
l'USAL Section romande de l'Union suisse pour  
l'amélioration du logement, du Groupe de Suisse  
occidentale et du Groupe du Valais, de l'ASPAN  
(Association suisse pour l'aménagement national),  
de la FAS (Sections romande et genevoise  
de la Fédération des architectes suisses)

### Abonnement

Suisse: Fr. 29.— par an. Etranger: Fr. 42.—.  
Prix du présent numéro: Fr. 3.40.  
Chèques postaux 10-6622-9.